

Je bloque sur un commentaire d'arrêt

Par **Dayanahbemish**, le **20/02/2021** à **18:20**

Bonjour,

J'essaie de m'entraîner sur des commentaires d'arrêt, mais j'ai du mal avec un en particulier.

Très peu d'information sur l'arrêt à commenter pouvez m'aider à y voir plus clair, je vous mets l'arrêt juste ci-dessous.

Voici l'arrêt ;

LA COUR DE CASSATION, PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :
Attendu, selon l'arrêt attaqué, qu'un jugement a prononcé le divorce de M. X... et de Mme Y...;

Sur les premier et troisième moyens, ci-après annexés :
Attendu que ces moyens ne sont manifestement pas de nature à entraîner la cassation?;

Mais sur le deuxième moyen :

Vu l'article 1382, devenu 1240 du code civil?;

Attendu que, pour rejeter la demande de dommages-intérêts de Mme Y..., fondée sur les dispositions de l'article 1382, devenu 1240 du code civil, l'arrêt retient qu'elle ne peut être accueillie, le divorce étant prononcé aux torts partagés des époux?;

Qu'en statuant ainsi, alors que la consécration de torts partagés par le juge du divorce ne fait pas obstacle à une demande en réparation d'un préjudice distinct de celui résultant de la dissolution du mariage, la cour d'appel a violé le texte susvisé?;

PAR CES MOTIFS :

CASSE ET ANNULE, mais seulement en ce qu'il rejette la demande de dommages-intérêts formée par Mme Y... sur le fondement de l'article 1382, devenu 1240 du code civil, l'arrêt rendu le 24 mars 2015, entre les parties, par la cour d'appel d'Aix-en-Provence?; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, autrement composée?;